

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES</b> <b>ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b> <b>CANTON DE GUILLESTRE</b> <b>COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2021</b>
	<b>Délibération N : 20210426-09</b>
<b>OBJET : Occupation du domaine public à l'Echalp pour la saison d'été 2021 – Activité « Buvette-petite restauration »</b>	

L'an deux mil vingt et un, le 26 du mois d'Avril le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 20/04/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 15

**Chrystelle CERUTTI — Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – LACROIX Charles – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES.**

**POUVOIRS** : 0

**NOMBRE DE VOTANTS** : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Gaëlle BORGIO a fait part de son souhait d'exercer une activité « buvette petite restauration » à l'Echalp pour la saison d'été 2021.

Pour cela elle conventionnera avec la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour l'utilisation du poste de secours de ski de fond situé en bordure du parking de l'Echalp.

Madame BORGIO sollicite l'autorisation de la Commune pour exercer cette activité saisonnière d'une part, et pour utiliser le domaine public devant le poste de secours de l'Echalp (10m<sup>2</sup>), d'autre part.

**Le Maire** propose d'accéder à cette demande et de l'autoriser à occuper le domaine public devant le poste de secours de ski de fond, sur une superficie de 10 m<sup>2</sup> pour la saison d'été 2021 moyennant une participation financière à titre d'occupation du domaine public d'un montant forfaitaire de 61.60 € pour l'ensemble de la période.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 14 voix pour et une abstention,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**AUTORISE** Madame Gaëlle BORGIO à exercer une activité « buvette petite restauration » à l'Echalp pour la saison d'été 2021,

**AUTORISE** Madame Gaëlle BORGIO à occuper le domaine public devant le poste de secours de ski de fond, sur une superficie de 10 m<sup>2</sup> pour la saison d'été 2021,

**FIXE A 61.60 €**, le montant forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble de la saison d'été 2021,

**AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante et à émettre le titre de recettes ainsi que toutes pièces à intervenir concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

